



février  
2026

# Énergie verte

## Énergie

L'énergie verte désigne une énergie produite à partir de sources renouvelables : le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la géothermie, le biogaz et la biomasse.

Elle permet de limiter la dépendance aux énergies fossiles et génère peu ou pas de pollution, en particulier de gaz à effet de serre ou de substances toxiques.

Les copropriétés peuvent consommer ou produire de l'électricité verte, notamment via un contrat d'électricité verte ou via des installations photovoltaïques.

**A Vincennes, les particuliers sont incités à souscrire à des contrats d'énergie verte.**

**Dans un contrat d'électricité verte, le fournisseur garantit que la quantité d'électricité d'origine renouvelable injectée sur le réseau est équivalente à la consommation de ses clients.**

**Pour cela, le fournisseur achète de l'électricité issue de sources renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, biomasse).**



### LES GARANTIES D'ORIGINE

Les Garanties d'Origine sont les seuls certificats reconnus en Europe pour assurer la traçabilité de l'électricité verte injectée sur le réseau. La majorité des fournisseurs commercialisent des offres vertes, certifiées par ces garanties.

Ainsi, le consommateur a la garantie que pour 1 MWh d'électricité ou de gaz soutiré sur le réseau, 1 MWh d'électricité renouvelable a été injecté sur ce même réseau.

**Le réseau électrique étant unique, l'électricité verte et l'électricité classique s'y mélangent :**

chaque consommateur reçoit donc un mix commun.

En souscrivant une offre d'électricité verte, un client ne consomme donc pas directement de l'électricité verte mais soutient sa production en encourageant les fournisseurs à s'approvisionner auprès de producteurs d'électricité verte en leur achetant des Garanties d'Origine et contribue ainsi au développement de nouvelles installations.

**L'ADEME PROPOSE ÉGALEMENT UN LABEL, VERTVOLT, POUR DISTINGUER LES FOURNISSEURS QUI SOUTIENNENT ACTIVEMENT LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN FRANCE.**

• **Niveau 1 (engagé) :**

achat conjoint d'électricité et de garanties d'origine auprès de producteurs français.

• **Niveau 2 (très engagé) :**

25 % de l'électricité provient d'installations récentes, locales ou sans soutien public.



Cette fiche est destinée aux copropriétaires habitant Vincennes. Elle renseigne sur différentes problématiques en lien avec le développement durable identifiées dans le cadre de la gestion de copropriétés (dispositifs existants, services compétents, contacts ...).

**VILLE DE VINCENNES – MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
[missiondd@vincennes.fr](mailto:missiondd@vincennes.fr)

**RESSOURCES**

**Médiateur national de l'énergie**  
<https://www.energie-info.fr/>

**Comparateur des offres d'électricité et de gaz naturel**  
<https://comparateur.energie-info.fr/compte/profil>

**Label VertVolt de l'ADEME**  
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/mieux-consommer/mieux-choisir/vertvolt>



Cette fiche est destinée aux copropriétaires habitant Vincennes.  
Elle renseigne sur différentes problématiques en lien avec le développement durable identifiées dans le cadre de la gestion de copropriétés (dispositifs existants, services compétents, contacts ...).